

V3 final

# **PROJET**

## **CAHIER DES CHARGES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

### **« RESTRUCTURATION DU SITE DE DEFENSE DIJON-LONGVIC »**

#### **1 CONTEXTE ET CADRE DE L'ETUDE**

Dans le cadre du vaste plan de restructuration engagé par la Défense sur la période 2008 à 2015, le Ministre de la Défense a décidé le 14 octobre 2014 la fermeture de la BA 102 de Dijon-Longvic (Côte d'Or).

Pour favoriser la revitalisation économique du bassin affecté par cette mesure, le Premier Ministre a décidé de mobiliser au profit de ce territoire un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) appuyé par des aides exceptionnelles mises en place par l'État et dont la signature est prévue fin 2015.

A partir d'une stratégie de développement économique durable définie par les acteurs locaux et d'un diagnostic partagé, ce dispositif partenarial, piloté par le Préfet de la Côte d'Or, devra permettre d'engager un plan d'actions permettant de générer rapidement à l'échelle du territoire du Grand Dijon, un niveau d'activité et d'emploi au moins équivalent à celui supprimé.

La consultation engagée par le présent cahier des charges a pour objet de permettre au Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, maître d'ouvrage de cette opération, de choisir après avis du comité de site, le prestataire qui sera chargé de conduire l'étude de requalification des emprises militaires de la BA 102.

Le titulaire disposera des données de l'étude INSEE mandaté par l'Etat en novembre 2014, pour mesurer l'impact (économique, démographique, scolaires, ...) de la fermeture de la base aérienne.

#### **1-1 Contexte départemental.**

La fermeture de la BA 102 d'ici le 31 décembre 2016 conduirait à la suppression de 1400 emplois défense (dont 174 civils) en deux vagues: été 2015 et été 2016. Cette fermeture s'inscrit plus largement dans un contexte économique tendu sur l'agglomération de Dijon avec des réductions d'effectifs significatives dans le secteur industriel voire des fermetures (TRW, Parker, U Shine, Chocolaterie de Bourgogne, Entreprise Dijonnaise..) après une importante vague de restructurations depuis 2009 (Unilever, Jtekt, Abbott, Barry Callebaut, Merck, ...).

## **1-2 Fermeture de la BA 102**

La BA 102 stationne sur une emprise de 490 hectares, située sur les communes d'Ouges, Longvic, Sennecey-les-Dijon, Neuilly-les-Dijon et Bretenière. Ce site se caractérise par 2 pistes dont l'une est en capacité d'accueillir des avions gros porteurs civils (classe 150 tonnes).

En plus de ces infrastructures aéroportuaires, la base aérienne se compose principalement d'une zone technique (hangars) et d'une zone vie (restauration, logement, administration) dans sa partie sud.

Le ministère de la défense est propriétaire des lieux.

Depuis le 1er septembre 2014, par un arrêté de transfert de gestion domaniale, l'Etat a transféré la gestion des activités civiles de l'aéroport au Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic (SMADL) nouvellement créé et composé de la Communauté Urbaine du Grand Dijon et du Conseil Régional de Bourgogne. Ce dernier a passé une convention de gestion provisoire à la Société SNC LAVALIN pour une durée limitée du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2015, le temps nécessaire à la mise en œuvre d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport Dijon Longvic à compter du 1er janvier 2016.

Le Syndicat Mixte vient de retenir un Assistant à Maître d'Ouvrage, le groupement CALIA – EUROTRANS – PARME, chargé de l'assister dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle DSP.

### **1.3 Accompagnement territorial de la mesure.**

Pour assurer le pilotage et le suivi du dispositif d'accompagnement économique du territoire concerné par cette mesure de restructuration, le Préfet de la Côte-d'Or a installé le 14 novembre 2014 un comité de site associant notamment les collectivités territoriales concernées et les principaux partenaires économiques locaux. Cette instance, présidée par le Préfet, devra dégager sur la base du diagnostic réalisé des axes stratégiques prioritaires de redéveloppement local. Les orientations arrêtées, déclinées en un plan de mesures adaptées à l'impact constaté et à l'objectif de revitalisation territoriale poursuivi, serviront de fondement au CRSD.

Un comité de pilotage technique du diagnostic sera mis en place sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Préfecture et associera les collectivités territoriales. Il sera chargé d'assurer la conduite opérationnelle du diagnostic, sur la base des orientations définies par le comité de site.

## **2 OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ETUDE**

Sur la base des éléments de connaissance fournis par les différentes collectivités et partenaires du comité de site, la mission consiste en la réalisation d'un diagnostic opérationnel en deux phases:

### - phase 1 : Analyse des capacités de reconversion du site :

Apporter toutes informations utiles sur les capacités précises d'accueil du site de la base aérienne en termes d'offres immobilières et foncières,

### - phase 2 : Identification des projets de reconversion du site :

- Cerner et identifier des hypothèses de reconversion du site avec leur échelonnement et leur phasage.

Pour cela, il conviendra d'analyser et conduire les actions suivantes:

- animation de réunions d'orientation globale et d'échanges des partenaires potentiels au début de l'étude prenant en compte les travaux déjà réalisés par les CTT (comités techniques thématiques),
- réalisation et mise à disposition d'une étude stratégique accompagné d'un plan d'actions propre à la reconversion du site,
- appui à l'élaboration des fiches actions qui en découlent.

### 3 PILOTAGE ET SUIVI DE LA MISSION

#### 3-1 Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de la présente mission sera assurée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon. L'État financera à 100 % (financement FRED) la prestation qui ne saurait dépasser un montant HT de 70 000 €. Une annexe financière détaillée est jointe à ce cahier des charges.

#### 3-2 Livrables attendus

Le cabinet devra adressé une semaine avant chaque comité de site un document numérique (diaporama) et 5 exemplaires papier du document. Un rapport final sera remis à la mi octobre aux membres du comité de site.

#### 3-3 Comité de pilotage technique de la mission.

Le comité de pilotage technique est chargé de suivre la mise en œuvre de cette mission, de valider les points d'étapes de la mission, et notamment, les analyses et préconisations qui seront soumises au comité de site.

Il associera, sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture et du Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, le délégué régional aux restructurations de défense, le Colonel commandant la BA 102, les représentants du Conseil régional de Bourgogne et du Conseil Général de la Côte-d'Or, l'agence de développement économique Dijon Développement, les organismes consulaires et les services de l'État concernés.

Pour la bonne exécution de la mission, une équipe projet de la Communauté Urbaine du Grand Dijon appuiera l'équipe du bureau d'études. Par ailleurs, les partenaires fourniront une liste de personnes à contacter pour mener à bien la mission du cabinet.

Sur leur demande, ou en tant que de besoin, les autres partenaires membres du comité de site peuvent être associés sur décision du Secrétaire Général de la Préfecture et du Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon aux travaux du comité de pilotage technique du diagnostic.

Ce comité se réunit sur demande du Secrétaire Général de la Préfecture ou du Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en tant que de besoin.

Le secrétariat du comité de pilotage technique du diagnostic est assuré par le cabinet d'études.

#### 4-1 Proposition des axes de développement du CRSD et d'un programme d'actions associé.

Dans une logique d'étapes de planification d'une reconversion permettant d'avoir une vision rapide et ciblée, le travail d'étude mené par le cabinet s'effectuera en deux phases. Sur la base des éléments de connaissance fournis par les différentes collectivités et partenaires du comité de site, il s'agira :

- **phase 1** : d'identifier (description précise du site existant y compris les servitudes en surface et en sous-sol y afférant ; schéma de pollution du site en fonction des documents existants ; recensement, état et expertise de l'immobilier qui sera libéré par la Défense ; état le plus précis possible des bâtiments militaires qui seront conservés et de leurs impacts sur l'environnement ; servitudes; état des réseaux et voiries ; contraintes environnementales ; inondation ) et préciser les capacités d'accueil du site de la base militaire aux différents types de réemploi identifiés en phase 2 en s'appuyant sur un partage d'informations notamment de la Défense (infrastructures à conserver, à démolir,..) Une attention particulière sera portée sur l'état de la plateforme aéroportuaire et les conditions de développement de la vocation aéronautique civile du site.

-**phase2** : proposer des hypothèses de reconversion concrètes du site avec un éventuel phasage et identifier des projets susceptibles d'être développés sur le périmètre de la base aérienne actuelle en définissant dans ce cas, les besoins d'aménagement et d'accès.

Les actions proposées dans cette seconde phase au titre du CRSD devront essentiellement tendre vers un objectif de création ou de développement d'activités génératrices d'emplois. Ces actions s'articuleront avec les autres mesures mises en place par l'État et ses partenaires pour accompagner la revitalisation du territoire, en particulier par des mesures d'aides directes aux entreprises. L'ensemble du dispositif ainsi mobilisé doit permettre la création d'un nombre significatifs d'emplois durables.

Les opérations seront proposées et définies en veillant à leur adéquation avec les capacités financières des collectivités concernées, tant au titre du premier investissement que du fonctionnement. Ces opérations devront contribuer au développement de l'emploi ou renforcer l'attractivité du territoire.

Chaque action sera décrite sous forme d'une fiche synthétique (modèle annexé) détaillant *a minima* :

- Les éléments de contexte issus du diagnostic ;
- L'objectif ;
- Les modalités de réalisation ;
- Le détail estimatif des dépenses et le plan de financement.

#### 4-2 Modalité de remise des offres : (revoir les modalités par le Grand dijón)

Les offres sont remises en 2 exemplaires papier et un exemplaire électronique sur clé usb à ....

Les candidats transmettent les documents contenus dans les tableaux suivants :

Fiches de présentation de la société	Mentionnant son nom entièrement ses effectifs et
--------------------------------------	--

	ses moyens techniques
Lettre de candidatures (DC1)	Datée et signées
Déclaration du candidat DC2 dûment complétée prévue à l'article 45 du code des marchés publics	Imprimées en cours de validité entièrement renseignée par le personne habilitée à engager la société
Attestation sur l'honneur du candidat prévue à l'article 44 du code des marchés publics	Le candidat certifie -qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 823161, L 8241-1, L 8251-1, L5212-1, L 521262, L8212-5 et L5212-9 du code du travail et d'une interdiction de concourir. -qu'il a satisfait à ses obligations sociales fiscales Si le candidat est en redressement judiciaire : joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
Liste des références	Pour des prestations comparables réalisées au cours des 3 dernières années en précisant la nature des prestations réalisées, le montant des prestations, les coordonnées du maître d'ouvrage
Mémoire explicitant des dispositions particulières que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée.	- Moyens humains consacrés à la prestation - organisation de l'équipe dédié à la prestation (en cas de groupement, la répartition des missions est clairement présentée) - CV des membres de l'équipe - La méthodologie, les outils proposés et le calendrier détaillé - Le candidat indiquera par tous les moyens sa connaissance du milieu et des acteurs publics ainsi que ses références dans le domaine concerné - Compétence dans l'organisation, l'animaiton et la synthèse de démarche de concertation appuyée sur les groupes de travail
Le présent dossier valant attestation sur l'honneur et acte d'engagement	Daté et signé
Relevé d'identité bancaire ou postal	

## 5 QUALITE DES PRODUITS DE LA CONSULTATION ET CONFIDENTIALITE

### 5-1 Clarté.

La rédaction des différentes parties du rapport (résumés, corps, texte, annexes) doit être claire et adaptée aux usagers du rapport.

Le prestataire devra également fournir des éléments cartographiques, illustrations ... compatibles avec les formats informatiques des collectivités.

D'une manière générale, tous les documents mentionnés ci-dessus seront transmis aux membres du comité de pilotage **au moins 1 jour** avant chaque réunion (en version numérique).

Les documents présentés en réunion de validation devront prendre en compte les remarques et commentaires émis lors des réunions précédentes avec le comité de pilotage.

## **5-2 Fiabilité.**

Les sources d'information disponibles doivent être vérifiées avant utilisation par le prestataire.

Ainsi, ce dernier doit obligatoirement porter l'attention sur :

- la valeur informative et la pertinence des sources d'information utilisées ;
- la validité et la qualité de la mise en œuvre des méthodes de collecte de l'information ;
- la représentativité des échantillons ;
- la robustesse et la précision des données quantitatives sur lesquelles se fonde l'argumentation
- la fiabilité des données qualitatives (représentativité des opinions et documents recueillis) ;
- la cohérence des informations rassemblées.

## **5-3 Dispositions diverses :**

### 5.3.1 Indépendance et confidentialité :

Le titulaire s'engage à garantir son indépendance de pensée et d'action vis-à-vis de tout type de fournisseur dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées.

Le titulaire est tenu à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance durant l'exécution du marché.

Il s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers dans les cas expressément prévus au présent marché et à défaut sans l'accord préalable de Préfet de région Bourgogne.

Le titulaire, en particulier, reconnaît avoir été averti du fait que l'exécution du présent marché (et l'activité de la Préfecture de région Bourgogne dans son ensemble) comporte l'accès et le traitement de nombreuses données nominatives protégées au titre de la loi du 6 janvier 1978, dont toute utilisation ou divulgation non autorisée par le Préfet de région Bourgogne pourraient entraîner la mise en cause de sa responsabilité, tant civile que pénale.

Il s'engage, notamment, de ce fait, à ne pas faire accéder un tiers à ces informations sauf autorisation expresse du Préfet de région.

Le titulaire se porte garant auprès du Préfet de région Bourgogne du fait que les personnels sont astreints aux présentes obligations de confidentialité.

### 5.3.2. Arrêt de l'étude:

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'arrêter l'étude au stade de la remise de chacun des documents. Le prestataire sera alors rémunéré à hauteur de la prestation effectivement réalisée sans autre dédommagement.

## 6 ORGANISATION DU TRAVAIL

### 6-1 Productions particulières attendues.

Le prestataire fournira un rapport global reprenant les documents mentionnés au paragraphe 4, ainsi qu'une synthèse sous forme d'une fiche de trois pages maximales (texte uniquement, format Word, caractère 12) à chaque comité de site.

Ce rapport, sur lequel apparaîtra le logo de l'État et de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, sera transmis en 5 exemplaires sous format papier (copies couleur) et sous format électronique (clé USB ou CDR), à l'intention du Préfet de Côte-d'Or (1 exemplaire), du président de la communauté urbaine du Grand Dijon, du représentant du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires économique (1 exemplaire) et du délégué à l'accompagnement des restructurations (1exemplaire).

### 6-2 Suivi des travaux.

Le prestataire accomplira sa mission en étroite relation avec l'Etat et la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Avant le lancement de l'étude, la démarche utilisée pour la réalisation du diagnostic devra être présentée au comité technique de pilotage.

À l'issue de cette phase 1 de l'étude, le prestataire restituera devant le comité de site, les résultats du diagnostic. Le comité de site se prononcera sur l'engagement de la phase 2 portant sur l'élaboration des propositions, en formulant le cas échéant des recommandations au prestataire.

À la fin de la phase 2 de l'étude, le prestataire restituera devant le comité de site, les travaux réalisés et des préconisations et présentera l'ensemble des fiches actions.

## 7 CALENDRIER

La durée du marché est de 6 mois à compter de sa notification au titulaire.

La mission sera conduite selon le calendrier suivant :

Étapes du marché et de la prestation	date
réunion de lancement avec le comité de pilotage après comité de site du 17 avril 2015	20 avril 2015
Phase 1	30 juin 2015
Phase 2	30 septembre 2015
réunion intermédiaire avec le comité de pilotage	
remise du rapport final (comité de pilotage)	15 octobre 2015

En cas de besoin, ce planning prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustements à l'initiative de l'État ou du Grand Dijon notamment au regard du mandat de négociation donné par le Premier Ministre au Préfet de région, ou sur proposition du prestataire qui devra recevoir la validation de l'Etat, de la Région et du Grand Dijon.

## 8 ELEMENTS RELATIFS A LA PROPOSITION

### **8-1 Contenu de la proposition de prestation au titre d'un marché public à procédure adaptée (article 26 et 28 du code des marchés publics)**

Le candidat devra présenter:

- Un acte d'engagement;
- Le budget détaillé de la mission globale ;
- La liste précise des documents qui seront transmis au maître d'ouvrage (en application des articles 44 et suivants du code des marchés publics);
- L'organisation de l'équipe qui réalisera la mission;
- Les CV des membres de l'équipe ;
- Les références des entreprises (expériences similaires) ;
- Le détail de la méthode et de l'échéancier de réalisation de l'étude pour l'ensemble de la mission ;
- Le présent cahier des charges paraphé.

### **8-2 Date limite de réception.**

Le prestataire devra transmettre sa proposition pour le **vendredi 19 mars 2015** au plus tard.

L'offre devra être adressée sous pli recommandé en 2 exemplaires papier et un exemplaire électronique sur clef USB à :

Mr le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon  
40 Avenue du drapeau  
21000 DIJON

## 9 PERSONNES A CONTACTER

La coordination de la démarche est assurée par :

- M. Pascal JEGOU, tél : 03 80 50 36 37 - [pjegou@grand-dijon.fr](mailto:pjegou@grand-dijon.fr)
- M. Jacques FEVRE, représentant le préfet de Côte d'Or, tel: 03 80 44 68 51 - [jacques.fevre@cote-dor.gouv.fr](mailto:jacques.fevre@cote-dor.gouv.fr)

Annexes :

- modèle de fiche action
- fiche budgétaire détaillée



**Annexes :**

Fiche budgétaire détaillée

Profil	Directeur	Consultant senior	Consultant junior	Total jour	Déplacement
Prix jour					

Phase 1

	Directeur	Consultant senior	Consultant junior	Total jour	Déplacement
Total Phase 1 en jours					
Total Phase 1 en €uros					

Phase 2

	Directeur	Consultant senior	Consultant junior	Total jour	Déplacement
Total Phase 2 en jours					
Total Phase 2 en €uros					

Ect..

Synthèse des coûts

	Directeur	Consultant senior	Consultant junior	Total jour	Déplacement
Phase 1					
Phase 2					
....					
Total HT					
Total TTC					

Étalement du paiement du marché :

	Montant global de la facturation
1ème facturation à hauteur 30 % du total TTC du marché (dans la mois qui suit la réunion de lancement...)	
2ème facturation à hauteur 30 % du total TTC du marché (à la remise du rapport intermédiaire)	
3ème facturation à hauteur de 40 % du montant total du marché (à la réception de la validation du rapport final)	
<b>Totaux</b>	

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter :**

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances ...). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l'objet du marché.
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (article 43 du CMP).

Les capacités pré-citées et attestées sur l'honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au seul lauréat.

## SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance :

OUI

NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

Fiche action

**Comité de Site BA 102**

Axe	INTITULE DU PROJET
<b>Fiche action N°</b>	

*Diagnostic - constat*

- ..
- ..
- ..

*Description de l'action*

- ..
- ..
- ..
- ..

*Objectif – résultats attendus*

- ..
- ..
- ..
- ..
- ..

Maîtrise d'ouvrage :

Partenaires :

Début de l'opération :

Délais de réalisation :

Actions	2015				2016				2017				2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Échéances du contrat																				

Coût de l'action :

Principaux postes dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
<i>Sous-action 1 :</i>		Etat		80 %
<i>Total 1 :</i>				
<i>Sous-Action 2 :</i>				
<i>Total 2 :</i>				
<b>TOTAL</b>				

Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs

- ..
- ..
- ..
- ..